

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [andrée blanchard](#)

<https://www.cadre21.org/membres/4220358357fa868701e47565>

Date d'obtention : 2023-08-13 22:44:06

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Que c'est une procédure qui permet d'intervenir rapidement et efficacement dans un contexte de sextage. C'est une démarche qui permet de bien cerner les rôles et les responsabilités de chaque intervenant (intervenants scolaires, policier, DPCP). Les victimes et les jeunes impliqués sont pris en charge rapidement et sont soutenus avec bienveillance. La trousse sexto offre, en plus d'une démarche structurée, une grille d'évaluation pour saisir l'amorce, la nature, les intentions et l'étendu de la situation vécue par les jeunes impliqués, un sac permettant la confiscation d'un outil technologique qui contiendrait des images-vidéo "pornographiques", des références légales, etc. Cette procédure permet de limiter les images. Cette démarche contribue à préserver le plus possible l'intégrité physique et psychologique des jeunes impliqués.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

D'abord, elle me permet de mieux cerner mon rôle qui est, outre d'accueillir le-les jeunes dans leur vécu face à ce type d'événement, de dresser un portrait de la situation, d'estimer les intentions des personnes impliquées, la nature des gestes, à partir d'une grille de base. Elle m'aide aussi à encadrer les modalités pour saisir les appareils susceptibles de contenir des images. Elle me permet de bien distinguer mon rôle et mes interventions versus ce qui appartient aux rôles et aux interventions policières.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Intervenir avec un souci de bienveillance et de non-jugement.

Contribuer à mieux éduquer aux enjeux légaux du sextage auprès des jeunes.